

Revue *Synergies Espagne* du GERFLINT

CONSIGNES AUX AUTEURS

1. Les propositions d'article seront envoyées pour évaluation à l'adresse suivante : synergies.espagne@gmail.com. L'auteur y joindra un court CV.
2. Les travaux seront inédits et n'auront pas été envoyés de façon simultanée à plusieurs lieux de publications. Ils n'auront pas non plus été proposés simultanément à plusieurs revues du GERFLINT.
3. Les articles suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique et du comité lecture de la revue ou/et par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra le contenu de ces évaluations.
4. Le titre de l'article, centralisé, taille 12, en gras et en petits caractères, ne sera pas trop long.
5. Le prénom, le nom de l'auteur, de son institution, du pays et l'adresse électronique de l'auteur seront centrés et en petits caractères.
6. Tout article devra être précédé d'un résumé de 5 lignes suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères. Ce résumé, suffisamment clair pour être traduit, ne doit pas ressembler à une présentation ou une introduction.
7. Titre de l'article, résumé et mots-clés en français seront suivis de leur traduction en espagnol puis en anglais.
8. La police de caractère unique est Times New Roman, taille 12. Le texte, sur fichier Word, doit être saisi au kilomètre. La revue a son propre standard de mise en forme.
9. Les auteurs, dans la mesure du possible, éviteront de dépasser 20.000 signes.
10. Tous les paragraphes (titres en gras, petit caractère) seront distincts avec un seul espace. La segmentation en 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.
11. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même aux noms propres et dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.
12. Les notes, brèves de préférence - environ 10 à 15 notes -, figureront en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5).
13. Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Dupont, 1999 : 55).
14. Les citations dans une langue autre que celle de l'article devront être de préférence traduites dans le corps de l'article avec la version originale en note.
15. La bibliographie brève - environ 15 ouvrages - en fin d'article (sans alinéa) s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement alphabéto-chronologique des noms propres.

16. Pour un ouvrage : Baume, E. 1985. *La lecture - préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al., 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris : PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

17. Pour un article publié dans un ouvrage collectif : Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture.

18. Pour un article de périodique : Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, pp. 441-61.

19. Les graphiques, schémas, figures, photos avec **obligation de références** seront envoyés en format pdf, gif ou jpeg sans être copiés/collés mais scannés à plus de 300 ppi. Les tableaux à épaisseur du trait - 0.25 - qui ne sont pas assez clairs sont refusés.

20. Pour les références électroniques, les auteurs ne devront pas créer d'hyperliens, cette tâche revenant au standard de la revue. Elles seront suivies de la date de consultation.

21. Lorsque l'article a reçu un avis favorable, son auteur est prié de procéder aux relectures et corrections nécessaires dans les plus brefs délais.

22. L'article sera mis en ligne et diffusé par le service éditorial du GERFLINT dans son intégralité. L'auteur recevra un exemplaire du numéro imprimé.

23. Une fois publié et numérisé par le GERFLINT, l'article ne devra pas être **auto-archivé ni déposé en post-publication**, sans que le Directeur de publication et la rédactrice en chef en soient avertis et donnent explicitement leur autorisation.